



Maire,

Président de la Communauté
de Communes du Grand Pontarlier,

Mesdames, Messieurs,
les Conseillers Municipaux

#MaCommuneHeureusement

Le 10 FEV. 2026

Objet : Convocation du Conseil Municipal – Budget Primitif 2026

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal, qui se tiendra le :

Lundi 23 février 2026 à 20h00

Salle Paul Robbe (1^{er} étage de l'Hôtel de Ville)
56 rue de la République - 25300 PONTARLIER

Il vous sera proposé d'approuver le Budget Primitif 2026 de la Commune de Pontarlier. Il fait l'objet d'un rapport explicatif disponible sur l'application « Nomad » de votre tablette.

Une retransmission sonore publique en direct sur YouTube sera proposée.

Dans l'attente de vous rencontrer, recevez, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

Le Maire,

Patrick GENRE



Vous recevrez la convocation habituelle au Conseil municipal du 23 février selon les délais fixés par l'article L2121-12 du Code général des collectivités territoriales, c'est-à-dire le mardi 17 février soit 5 jours francs avant.

Affaire suivie par la Direction des Affaires Juridiques, Commande Publique et Assemblées
Pôle Assemblées Tél. : 03 81 39 92 76



Conseil Municipal
23 février 2026

ORDRE DU JOUR

Finances

Rapporteur : Patrick GENRE

1. Fiscalité 2026
2. Budget Primitif 2026 et apurement du déficit des budgets annexes Restaurant municipal, Locations immobilières et Lotissement Plans Battelin
3. Révision des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) et de l'Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement (AECP)
4. Signature convention avec la région Bourgogne Franche Comté dispositif Territoire en Action - Chemin du train